



Communiqué de presse
Paris, le 14 octobre 2003

LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC DECIDE D'UNE EXPERTISE COMPLEMENTAIRE SUR DEUX SOLUTIONS ALTERNATIVES AU PROJET CDG EXPRESS

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé, lors de sa séance du 8 octobre 2003, de commander un dire d'expert complémentaire qui portera sur l'intérêt et la faisabilité de deux tracés alternatifs proposés par des acteurs du débat.

Ces deux solutions alternatives, respectivement proposées par l'Association des utilisateurs de transport (AUT) d'Ile-de-France et l'association Vivre sans CDG Express, illustrent l'utilité du débat public et sa capacité à faire émerger des solutions concrètes.

Pour Philippe Marzolf, Président de la Commission particulière, *« Aux termes de la phase d'information qui s'achève, au cours de laquelle la qualité des argumentations développées et le respect de l'expression de chacun ont répondu aux exigences d'un débat public constructif et ouvert, certains acteurs ont proposé des solutions alternatives dont l'approfondissement est légitime. La décision de la CNDP de demander l'examen de ces propositions par un expert indépendant atteste de la volonté de transparence et d'équité qui préside au débat public. »*


Les solutions alternatives qui feront l'objet de l'étude sont les suivantes :

- > Utilisation des voies LGV (Ligne Grande Vitesse) Est et LGV Jonction. Cette solution consisterait à utiliser les voies de la LGV EST de Paris jusqu'à la ligne LYON-LILLE puis cette dernière jusqu'à Roissy Charles-de-Gaulle (proposition de l'Association des utilisateurs de transport (AUT) Ile-de-France),
- > Utilisation des infrastructures ferroviaires déjà existantes Paris – Roissy – Mitry (proposition de Vivre Sans CDG Express).

La CPDP élabore actuellement le cahier des charges détaillé de l'expertise complémentaire et engage le processus de sélection de l'expert.

Ce dernier devra se prononcer, avant la fin du débat public, sur :

- la faisabilité et le coût des solutions alternatives. Au préalable RFF et la SNCF auront livré leur analyse des solutions en ce qui concerne respectivement les infrastructures et les conditions d'exploitation
- l'appréciation de la réponse apportée par chaque solution aux besoins exprimés par les passagers aériens.
- Le dire d'expert s'attachera également à préciser, pour chacune des deux solutions précitées, quelles études complémentaires seraient justifiées, tant du point de vue des infrastructures que de l'exploitation.

Les documents du débat ainsi que le détail des réunions peuvent être obtenus : en appelant le  **0 800 800 949** (appel gratuit) ou en les téléchargeant sur le site Internet du débat

www.debatpublic-cdgexpress.org.

La Commission particulière du débat public (CPDP) est en charge de l'organisation du débat public qui se déroulera du 25 août au 15 décembre 2003 sur le projet CDG Express (le débat pourra être prolongé de deux mois si nécessaire). Pendant la durée du débat public, la CPDP doit favoriser le dialogue sur le projet en permettant à chacun de s'exprimer et en fournissant les informations nécessaires pour participer. Ce projet propose la réalisation à l'horizon 2012 d'une liaison ferroviaire dédiée aux passagers aériens reliant sans arrêt intermédiaire, la gare de l'Est à Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy.

Contact presse :

Iannis Aït-Ali / Daphné Lecomte-Somaggio

Tél : 01 56 03 13 25 / 13 87

e-mail : presse.cpdp@i-et-e.fr